

## **BUREAU DU GREFFIER EN CHEF**

Le greffier en chef relève directement du président de la Cour. Il assiste le président et les juges dans toutes leurs fonctions officielles. Le greffier en chef est également le gardien du sceau de la Cour et de toutes les archives judiciaires de la Cour. Il est également responsable des publications de la Cour. Il est la mémoire institutionnelle de l'institution et exerce les autres fonctions définies dans le Protocole sur la Cour, le règlement de procédures, les instructions pratiques les instructions au Greffier en chef.

## **LE GREFFE**

Le service du greffe est au cœur des activités de la Cour et son interface avec le public, car il s'agit généralement du premier lien entre le public et la Cour.

La fonction principale du service du greffe est la réception, le traitement et la signification des procédures judiciaires qui lui sont soumises. Le Département assiste également les juges dans la gestion du nombre de cas. Le service du greffe est le gardien des archives judiciaires de la Cour et est responsable de la production des procès-verbaux, de la traduction des pièces judiciaires et de l'interprétation lors des procédures judiciaires.

Le département est dirigé par le greffier en chef adjoint. Sur le plan opérationnel, le département comprend cinq (5) divisions, à savoir: Procédures judiciaire et gestion des affaires; Traduction et interprétation judiciaires certifiées; *Compte rendu verbal*; Dossiers judiciaires, archives et publications et Appels, arbitrage et exécution.

***Procédures judiciaire et gestion des cas:*** Comme le titre l'indique, la Division joue un double rôle: elle est responsable de la réception, du traitement et de la signification des procédures judiciaires et assiste le juge rapporteur dans la gestion des procédures. Cependant, la Division s'acquitte également d'autres tâches connexes, à la demande du juge rapporteur, du greffier en chef et / ou du greffier en chef adjoint.

***Traduction et interprétation judiciaires certifiées*** Cette division est responsable de la traduction des procédures judiciaires en anglais, français et portugais, les trois langues de travail de la Cour. De même, il assure l'interprétation simultanée lors des audiences, des délibérations des juges et d'autres réunions officielles.

***Compte rendu verbal*** L'enregistrement des débats, la transcription et la production de procès-verbaux sont les principales responsabilités de cette division.

***Dossiers judiciaires, archives et publications.*** Cette division est responsable de la garde, de la maintenance, de la conservation et de l'archivage des casiers judiciaires et des autres documents pertinents de la Cour. Il est également responsable des publications de la Cour sous la supervision du greffier en chef.

***Appels, arbitrage et exécution*** Créée seulement en 2018, la Division comprend trois (3) sections, comme indiqué dans son titre - Appels, Arbitrage et Application - chacune dirigée par un greffier.

- Appels: Lors de sa 56ème session ordinaire tenue en juin 2006, le Conseil des ministres de la CEDEAO a reconnu la nécessité de doter la Cour d'une chambre d'appel à la suite des réclamations des plaideurs. Cette section a donc été créée en vue de la création de la chambre d'appel.
- Arbitrage: L'article 16.1 du Traité révisé avait demandé la création d'un tribunal d'arbitrage de la Communauté, même si cet article n'était pas encore opérationnel. Le protocole additionnel de 2006 relatif à la Cour, qui modifiait le protocole initial, avait transféré la compétence d'arbitrage à la Cour de justice de la CEDEAO en attendant la mise en place du tribunal d'arbitrage de la Communauté. Cette section gèrera donc les fonctions d'arbitrage de la Cour.
- Mise en vigueur: Cette section est chargée de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour conformément aux dispositions du traité révisé et des autres textes juridiques de base de la Communauté. En outre, il coordonne également avec les autorités nationales compétentes des États membres le traitement du bref d'exécution délivré par le greffier en chef.